ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 7399

Texte de la question

M Marcel Garrouste attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur la situation de la profession de la chaussure dans notre pays. Malgre des efforts de modernisation, de recherche et de productivite des entreprises de ce secteur, cette profession est parmi les plus menacees. Dans une conjoncture internationale difficile, elle doit faire face a une absence de regularisation des marches et subir l'offensive constante des pays de l'Asie du sud-est asiatique. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour reglementer les importations des chaussures des pays exterieurs a la communaute economique europeenne.

Texte de la réponse

Reponse. - De nombreux problemes se posent a l'industrie francaise de la chaussure en raison notamment d'une concurrence etrangere croissante. Le deficit de la balance commerciale a plus que double depuis 1985 pour atteindre 5,6 milliards de francs et le taux de penetration est superieur a 60 p 100. Cette situation resulte d'une baisse sensible des exportations francaises due essentiellement a des pertes de marches sur la CEE Les importations de pays situes hors de la CEE ont egalement connu une tres forte croissance et celles concernant les chaussures en provenance du Sud-Est asiatique sont devenues une preoccupation des pouvoirs publics. Ces derniers se sont efforces, a la demande des professions, de mettre en place des systemes d'autolimitation afin de contenir la poussee des importations du Sud-Est asiatique. Ces mesures commencent a porter leurs fruits. Les resultats obtenus, a l'issue des neuf premiers mois de 1988, traduisent un net ralentissement du taux de croissance des importations. Les articles en provenance du Sud-Est asiatique, qui enregistraient en 1987 un taux d'accroissement de 50 p 100, connaissent, en 1988, un ralentissement de ces taux (+ 14 p 100). A cet egard, la Federation nationale des industries de chaussure de France (FNICF) estime que ce ralentissement aura permis de sauvegarder pres de 3 000 emplois en 1988. Malgre ces resultats plus encourageants, les pouvoirs publics restent vigilants sur les courants de delocalisation qui se developpent a partir de la Coree du Sud et de Taiwan vers d'autres pays tels la Thailande et le Bresil. Ces difficultes n'empechent pas l'industrie francaise de la chaussure de realiser des efforts importants en matiere d'investissements, de creation, de gains de productivite grace a la mise au point de technologies tres specifiques. Les pouvoirs publics demeurent attentifs au sujet de l'enquete ouverte par la commission des communautes europeennes sur l'industrie europeenne de la chaussure qui pourrait conduire a la mise en place d'un contingentement communautaire a l'encontre des pays les plus menacants. Enfin, il convient de rappeler que des mesures specifiques en faveur des industries de main d'oeuvre ont ete decidees par la loi de finances pour 1989 en ce qui concerne la reduction du plafond de la taxe professionnelle et le deplafonnement du taux des allocations familiales. En outre les pouvoirs publics etudient actuellement la possibilite d'appliquer a l'industrie de la chaussure, pour tout ou partie, les mesures qui ont ete recemment adoptees pour le textile habillement.

Données clés

Auteur : M. Garrouste Marcel

Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7399
Rubrique : Cuir
Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3812